



CHRYSALIS CAMPS

POLITIQUE DE MESURES D'URGENCE

Mis à jour le 10 septembre 2020



POLITIQUE DE MESURES D'URGENCE

Afin d'intervenir de façon à assurer la sécurité des participants, la direction du camp possède une politique expliquant les mesures à mettre en œuvre lors de situations d'urgence susceptibles de se présenter dans le cadre des activités du camp. Le contenu de ce document est connu du personnel.

TABLE DES MATIÈRES

1. Ressources disponibles	3
2. Appel aux services d'urgence	4
3. Plan d'évacuation générale	5
4. En cas de disparition d'un participant	6
5. Cas d'urgence lors d'une sortie	7
6. Cas d'urgence lors d'une activité de baignade	7
7. Cas d'urgence dans les transports	8
8. Cas de blessure ou malaise	9
9. Interruption d'un service public	10
10. En cas de crise reliée à la violence	10



1. RESSOURCES DISPONIBLES

1.2 CONTACT AU CAMP

	Nom de la personne ressource et/ou organisme	# téléphone
DIRECTION	PIERRE COLIN	514-913-1359
	BENOIT GAGNON	514-442-7492

1.3 RÉFÉRENCES EXTÉRIEURES AU CAMP

	# TÉLÉPHONE	NOM DE LA PERSONNE RESSOURCE ET/OU ORGANISME
MÉDICAL		
✓ URGENCES :	911	
✓ CENTRE ANTIPOISON :	1 88-463-5060	
✓ PSYCHOLOGUE :	_____	_____
✓ TRAVAILLEUR SOCIAL :	_____	_____
✓ D.P.J. :	514-858-4800	CENTRE DPJ HENRI-BOUR.
INCENDIE		
✓ PROTECTION DES INCENDIES :	514-738-3654	CASERNE 27 - NDG
POLICE		
✓ POLICE LOCALE :	514-280-0126	POSTE DE QUARTIER 26
✓ SÛRETÉ DU QUÉBEC :	514-598-4141	1701 RUE PARTHENAIS
ASSURANCES		
✓ INTACT :	514-494-3004	MARIE-CLAUDE CORBEIL
✓ AVOCAT :	450-522-4320	MARYLINN MARTEL
MÉDIAS		
✓ JOURNAL LOCAL :	_____	_____
✓ RADIO :	_____	_____
✓ TÉLÉVISION :	_____	_____
AUTRES		
✓ ASSOCIATION DES CAMPS :	HUGO FILIATRAULT	514-252-3113 1 800-361-3586 POSTE 3933



2. APPEL AUX SERVICES D'URGENCE

Passer un appel aux services d'urgence peut être stressant. Voici un petit aide-mémoire pour vous assurer que vous avez tout communiqué aux services d'urgence.

√	À faire
	Restez calme
	Composez le 9-1-1 et dites votre vrai nom au complet
	Identifiez l'endroit où se déroule la scène qui nécessite assistance <ul style="list-style-type: none">• Nom du lieu• Adresse du lieu• Zone, aile ou endroit général• Numéro du local ou nom du lieu spécifique• Donner des repères visuels
	Précisez la nature de l'urgence : <ul style="list-style-type: none">• Nombre, nom(s) complet(s) et âge(s) du/des blessé(s);• Endroit exact où se trouve(nt) le(s) blessé(s);• Qu'est-ce qui s'est passé? (circonstances);• Condition(s) du/des blessé(s);• Quels premiers soins ont été donnés.
	Laissez un numéro pour vous joindre
	Demander au préposé de répéter les informations
	Ne raccrochez que lorsqu'on vous le demande
	Assurez-vous qu'une personne demeure disponible pour répondre au téléphone
	Si possible, assurez-vous qu'une personne attende les services d'urgence pour bien les diriger.

*Cet aide-mémoire peut être laissé près d'un téléphone fixe en cas de besoin.



3. PLAN D'ÉVACUATION GÉNÉRALE

En cas d'incendie

S'il y a de la fumée :

- Sortez immédiatement de la pièce avec le groupe.
- Déclenchez l'avertisseur manuel d'alarme incendie.
- Prévenez une personne responsable (direction, service de sécurité du site, etc.).
- Téléphonnez aux pompiers.

Au signal d'alarme (ou lorsqu'un membre de la direction en donne l'ordre) :

- Arrêtez les activités.
- Restez calme, sécurisez les participants.
- Rassemblez le groupe, prenez les présences et formez une colonne deux par deux.
- Si quelqu'un manque à l'appel, procédez à une vérification rapide des lieux.
- Repérez la sortie sécuritaire la plus proche.
- Demeurez à l'écoute des directives (intercom, service de sécurité du site, etc.).
- Fermer toutes les portes et fenêtres
- Évacuez les lieux sans tarder en marchant.
- Prenez les escaliers; si une personne est emprisonnée dans une cabine d'ascenseur, informez-la que l'aide arrive et prévenez les autorités de la situation.
- Une fois à l'extérieur, éloignez-vous à au moins 100 mètres du bâtiment vers le point de rassemblement préalablement identifié.
- Faites asseoir les enfants en rang deux par deux une fois rendus au point de rassemblement.
- Prenez les présences et présentez-vous à la direction (groupe complet ou identification des absents).
- Occupez-vous en priorité des enfants blessés (si tel est le cas).
- Restez au point de rassemblement et suivez les consignes.

Points de rassemblement

Le point de rassemblement se situe là où les parents viennent chercher leurs enfants, sur le parking extérieur.

La direction du camp est responsable du comptage final des présences, des affectations et du relevé des lieux vérifiés, des communications avec les services et autorités, et de la coordination des mesures subséquentes requises (communications avec les parents, rapport aux autorités concernées, etc.).



Aide-mémoire évacuation totale ou partielle

Évacuation totale ou partielle (incendie, alerte à la bombe, effondrement, désastre naturel, accident écologique, panne d'électricité)

Étapes	✓
<input type="checkbox"/> Communiquer avec le service de police (pour les locaux disponibles)	
<input type="checkbox"/> Rencontre du personnel et des clients pour informations sur les procédures d'évacuation	
<input type="checkbox"/> Contrôle des présences à plusieurs moments dans l'évacuation	
<input type="checkbox"/> Évacuer dès l'arrivée des autobus	
<input type="checkbox"/> Communiquer avec les parents (radio, téléphone, conférence de presse)	
<input type="checkbox"/> Aviser les autorités du camp	
<input type="checkbox"/> Rédaction d'un rapport complet sur l'évènement	
<input type="checkbox"/> Aviser les parents et retourner les enfants à la maison (si le retour au camp est impossible)	
<input type="checkbox"/> Remboursement des frais de séjours aux parents	
<input type="checkbox"/> Surveillance du camp (pour éviter le vandalisme)	
<input type="checkbox"/> Mettre à pied le personnel jusqu'à la réouverture du camp	

4. EN CAS DE DISPARITION D'UN PARTICIPANT

- Restez calme, sécurisez les participants.
- Vérifiez qu'il manque bien un participant à l'aide de la liste de présences.
- Déterminez les circonstances de la disparition avec l'aide du groupe :
 - détails sur le participant (vêtements, taille, yeux, cheveux, etc.);
 - détails sur la disparition (durée présumée, dernier endroit où le participant a été vu, etc.).
- Exercez une surveillance constante du groupe. Si possible, confiez l'encadrement du groupe à un autre animateur afin de poursuivre les recherches.
- Commencez immédiatement les recherches dans le périmètre immédiat, sur le trajet effectué, au lieu de l'activité précédente, au point de rassemblement préalablement établi, dans les toilettes, etc.
- Prévenez la direction du camp et, s'il y a lieu, le service de sécurité du site.
- Si un intercom (ou autre moyen de communication interne) est disponible, faites l'appel du participant sur le site.

La direction, en collaboration avec le service de sécurité du site s'il y a lieu, est responsable du plan de recherche, des affectations et du relevé des lieux vérifiés, des communications avec les services et autorités, et de la coordination des mesures subséquentes requises (communications avec les parents, rapport aux autorités concernées, etc.).

En contexte de transport en commun

- Rappelez les consignes au groupe avant de partir.
- Demandez l'aide d'un employé de la compagnie de transport (chauffeur, préposé, agent de sécurité); dans le métro, utilisez les téléphones rouges sur le quai.
- Exercez une surveillance constante du groupe; si possible, confiez l'encadrement du groupe à un autre animateur.
- Prévenez la direction du camp.



Selon le cas, un participant qui reste seul dans un autobus ou dans le métro doit :

- S'il est monté à bord avant le groupe : descendre au prochain arrêt ou à la prochaine station, attendre sur le trottoir ou se rendre aux tourniquets et demander l'aide d'un employé de la compagnie de transport (chauffeur, préposé, agent de sécurité) et donner le nom du camp.
- S'il est descendu avant le groupe ou est resté derrière alors que le groupe était monté : attendre sur le trottoir ou se rendre aux tourniquets, demander l'aide d'un employé de la compagnie de transport (chauffeur, préposé, agent de sécurité) et donner le nom du camp.

5. CAS D'URGENCE LORS D'UNE SORTIE

- Restez calme, sécurisez les participants.
- Rassemblez le groupe dans un lieu sûr.
- Restez avec le groupe en tout temps et effectuez des comptages fréquemment.
- Suivez les consignes des services de sécurité du site s'il y a lieu.
- Prévenez la direction du camp.

Lors de sorties, en cas de disparition d'un participant, blessure, malaise ou urgence dans les transports, à la baignade ou autre, se référer aux procédures en vigueur.

6. CAS D'URGENCE LORS D'UNE ACTIVITÉ DE BAIGNADE

Lors des activités de baignade, le sauveteur est l'autorité compétente responsable d'intervenir en cas de situation problématique et en cas d'urgence.

Le personnel du camp a toutefois les responsabilités suivantes :

- mettre en application la politique de sécurité à la baignade en vigueur au camp (voir Outil # 21);
- faire preuve de vigilance et prévenir le sauveteur en cas de problème;
- rester calme, suivre les consignes du sauveteur;
- si l'évacuation de la piscine ou du plan d'eau est requise, rassembler et sécuriser les autres participants à l'écart de la scène;
- prévenir la direction du camp.

Si un participant est victime d'une situation requérant un transport médical d'urgence, il faut s'assurer de communiquer à la direction du camp les informations relatives à sa destination afin qu'elles soient transmises aux parents/tuteur. Si un responsable ou plus d'un animateur sont sur place, il importe de désigner un accompagnateur pour le transport médical d'urgence. Autrement, la direction s'assure de dépêcher sur place un responsable et de joindre les parents/tuteur.

La direction est responsable des communications avec les services et autorités, et de la coordination des mesures subséquentes requises (communications avec les parents/tuteur, rapport aux autorités concernées, etc.).



7. CAS D'URGENCE DANS LES TRANSPORTS

Accident de la route (ou panne mécanique)

- Évaluez la gravité de la situation.
- Vérifiez l'état des passagers, rassurez-les et donnez-leur les premiers soins.
- Supervisez le groupe en tout temps.
- Installez les feux de détresse.
- Appelez ou attendez les secours.

Si accident mineur :

- si possible, dégagez le véhicule de la voie publique;
- restez à l'intérieur si le véhicule est encore fonctionnel.

Si accident majeur :

- si possible, évacuez le véhicule et rassemblez le groupe dans un endroit sécuritaire loin de la circulation.

Dans le métro

- Restez calme, sécurisez les participants.
- Demeurez avec le groupe en tout temps et effectuez des comptages fréquemment.
- Suivez les consignes des employés de la compagnie de transport (chauffeur, préposé, agent de sécurité, etc.).
- Prévenez la direction du camp.

Quais du métro :

- Repérez les panneaux « Assistance » sur le quai pour avoir accès à un téléphone d'urgence, à un extincteur et à un interrupteur de courant au cas où une personne serait tombée sur la voie.
- Utilisez le téléphone rouge pour parler et recevoir les consignes de la sécurité.

Voitures du métro :

- Utilisez l'interphone placé près d'une porte en haut au centre de chaque voiture pour communiquer avec l'opérateur.
- Repérez les manettes d'urgence et tirez pour immobiliser le train; si possible, actionnez le frein d'urgence à l'arrivée en station où les portes s'ouvriront.

À vélo

- Rassemblez le groupe dans un endroit sécuritaire loin de la circulation.
- Évaluez la gravité de la situation.
- Supervisez le groupe en tout temps.
- Prévenez la direction du camp.

En cas de blessure :

- Rassurez le groupe et donnez les premiers soins.
- Appelez ou attendez les secours.

En cas de problème de vélo :

- Si vous êtes à moins de 15 minutes du camp, faites demi-tour et marchez à côté des vélos en file le long de la route. Autrement, suivez les consignes de la direction du camp.



8. CAS DE BLESSURE OU MALAISE

- Rassemblez le groupe dans un endroit sécuritaire.
- Évaluez la gravité de la situation.
- Supervisez le groupe en tout temps.
- Prévenez la direction du camp.

Si blessure mineure (éraflure, coupure, ecchymose) :

- Rassurez le groupe et donnez les premiers soins.
- Remplissez un rapport d'incident/registre de traitement.

Si blessure majeure (coupure profonde, fracture, blessure à la tête, perte de conscience) :

- Évaluez la sécurité des lieux, éliminez la source du danger ou éloignez-vous-en.
- Appelez les secours et donnez les premiers soins.
- Restez calme, sécurisez la victime.
- Regroupez les autres participants à l'écart de scène de façon à exercer une surveillance constante du groupe.
- Si un participant requiert un transport médical d'urgence, assurez-vous de communiquer à la direction les informations relatives à sa destination afin qu'elles soient transmises aux parents/tuteur. Si un responsable ou plus d'un animateur est sur place, désignez un accompagnateur pour le transport médical d'urgence. Autrement, la direction doit dépêcher sur place un responsable et joindre les parents/tuteur.
- Remplissez un rapport d'accident (celui de la CSST dans le cas d'un employé); colligez les versions des témoins.

La direction est responsable des communications avec les services et autorités, et de la coordination des mesures subséquentes requises.

Étapes importantes	✓
<input type="checkbox"/> Éliminer le danger ou en éloigner la victime	
<input type="checkbox"/> Donner assistance au blessé (premiers soins)	
<input type="checkbox"/> Appeler l'ambulance pour le transport de l'enfant vers l'hôpital	
<input type="checkbox"/> Appeler la police s'il s'agit d'une blessure causée intentionnellement	
<input type="checkbox"/> Maintenir les lieux de l'accident inchangés	
<input type="checkbox"/> Aviser les autorités	
<input type="checkbox"/> Aviser les parents	
<input type="checkbox"/> Aviser les assureurs du camp par téléphone et par écrit	
<input type="checkbox"/> Aviser l'avocat (si nécessaire)	
<input type="checkbox"/> Recueillir les déclarations des témoins et prendre des photos	
<input type="checkbox"/> S'occuper des participants et du personnel affectés	
<input type="checkbox"/> Retirer les effets personnels de la victime du dortoir	
<input type="checkbox"/> Préparer une rencontre avec le personnel et les participants	
<input type="checkbox"/> Préparer un communiqué de presse	
<input type="checkbox"/> Préparer un rapport d'évènement	
<input type="checkbox"/> Identifier le responsable qui répondra au téléphone et qui donnera les bonnes informations	
<input type="checkbox"/> Identifier le porte-parole face aux médias	



9. INTERRUPTION D'UN SERVICE PUBLIC

- Prévenez la direction du camp.
- Si possible, poursuivez les activités ou suivez les consignes.

La direction a préalablement désigné des établissements capables d'accueillir les participants et le personnel du camp dans le cas où l'évacuation du site serait requise.

La direction est responsable des communications avec les services et autorités, et de la coordination des mesures subséquentes requises (communications avec les parents/tuteur, rapport aux autorités concernées, etc.).

10. EN CAS DE CRISE RELIÉE À LA VIOLENCE

- Appliquez la procédure prévue dans la politique de prévention de la violence en cas de rumeurs et soupçons, de dévoilement et de comportements inappropriés.
- Prévenez la direction du camp.
- Assurez la sécurité de la victime et rassurez-la.
- Consignez les démarches, les confidences et les témoignages (faits, noms, dates et heures, etc.).
- Communiquez avec la DPJ et suivez ses conseils; la DPJ est responsable d'évaluer l'information transmise et d'assurer un suivi dans le cas où le signalement est retenu.
- Selon le cas ou suivant les conseils de la DPJ, communiquez avec les autorités policières.
- Émettez une interdiction de contact si l'agresseur présumé est un membre du personnel.
- Prévenez les parents/tuteur si l'agresseur n'est pas un parent.
- Prévenez les autorités; le service des communications est responsable de préparer un communiqué de presse, de transmettre les informations pertinentes aux personnes susceptibles de contribuer à la gestion de la crise (ex. : avocat), de choisir un porte-parole face aux médias, etc.
- Rencontrez les membres du personnel, rassurez-les et informez-les tout en assurant la confidentialité de la situation et des personnes impliquées.

Références :

Guide de référence destiné aux gestionnaires de camps de jour et de camps de vacances – *Pour des relations harmonieuses au camp, prévention de l'intimidation, de la violence et des agressions sexuelles* (Loisir et Sport Montérégie, 2006)

Cadre de référence pour la sécurité dans les sorties des camps de jour (Ville de Montréal, 2005)